Amplifier la voix des femmes handicapées au Kenya

## Organisation : UDPK (United Disabled Persons of Kenya)

### Contexte

Le Kenya compte au total 49,7 millions d’habitants, dont 4,6 % de personnes handicapées ([Kenya National Survey on Persons with Disabilities](https://ncpd.go.ke/wp-content/uploads/2020/05/2007-Kenya-National-Survey-on-Persons-with-Disabilities.pdf)). D’après le recensement de 2009 au Kenya ([Recensement général de la population et de l’habitat de 2009 au Kenya (en anglais)](http://www.knbs.or.ke) :

* les femmes représentent 52 % de la population totale de personnes handicapées ;
* 26 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple ([Global database on Violence Against Women, Kenya](file:///C%3A%5CUsers%5Cspecourt%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5C895U3YR6%5CGlobal%20Database%20on%20Violence%20against%20Women)).

Il n’existe cependant aucune donnée spécifique sur les violences à l’égard des femmes handicapées.

UDPK est la fédération des organisations de personnes handicapées au Kenya. Sa mission consiste à défendre les droits des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, en particulier dans les sphères socio-économique et politique. L’organisation veille à ce que les personnes handicapées soient traitées sur un pied d’égalité et à ce que leurs droits soient respectés dans tous les secteurs du développement. L’objectif est de créer une société sans entraves, qui reconnaisse pleinement les droits des personnes handicapées.

### Quelles actions ont été menées ?

La pratique intitulée « Amplifier la voix des femmes handicapées au Kenya » est menée conjointement par trois organisations : UDPK (l’organisation chef de file), la Fédération internationale des avocates (FIDA)-Kenya (qui apporte son expérience en matière de prise en compte transversale du genre et de droits des femmes) et Light for the World (LFTW)-Pays-Bas (qui apporte son expertise en matière d’inclusion transversale des personnes handicapées). Il s’agit d’un projet sur trois ans, lancé en 2017. Les activités encouragent les organisations de femmes handicapées à défendre leurs droits avec plus de détermination afin d’améliorer l’inclusion et l’égalité de genre, ainsi que leur capacité à intégrer les besoins des femmes handicapées dans leurs activités de plaidoyer.

L’action d’UDPK cible six comtés (Laikipia, Kakamega, Taita-Taveta, Meru, Homa Bay et Mombasa), sélectionnés en fonction de la prévalence régionale du handicap (entre 5 % et 6 % du nombre total d’habitants).

La pratique a pour objectif :

* d’accroître la visibilité des organisations de défense des droits des femmes et des OPH dirigées par des femmes, et de renforcer leur capacité à représenter efficacement les femmes et à promouvoir leurs droits auprès du gouvernement et des collectivités locales ;
* de travailler avec les autorités à tous les niveaux afin de garantir la prise en compte des droits des femmes et des filles handicapées dans l’élaboration et la mise en œuvre des cadres directeurs ;
* de tisser des liens avec le mouvement de défense des droits des femmes afin que les femmes handicapées puissent participer aux organisations qui le composent.

Les participants sont des OPH intervenant au niveau communautaire et des organisations de défense des droits des femmes. Il s’agit essentiellement d’organisations dirigées par des femmes, dont la plupart des membres sont des femmes et des filles handicapées. La portée nationale souhaitée est de 60 OPH regroupant 6 000 femmes handicapées atteintes de différents types de déficiences. La pratique concerne des femmes atteintes de déficiences auditives, psychosociales ou intellectuelles, ainsi que des personnes atteintes d’albinisme.

Elle a été mise en œuvre en sept étapes :

1. Un protocole d’entente (Un protocole d’entente est une catégorie d’accord entre deux parties ou plus. Il traduit une convergence d’intention entre les parties, et définit un axe d’action commun) a été établi avec les partenaires d’UDPK.
2. Les membres des OPH ont bénéficié d’une formation de sensibilisation sur le handicap et sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) à l’égard des femmes et des filles handicapées.
3. Ils ont ensuite transmis l’information et communiqué auprès des femmes handicapées et des membres de la communauté.
4. Les organisations de femmes ont été mises en contact avec des femmes handicapées en vue d’intégrer les droits de ces femmes dans leurs actions.
5. Les femmes handicapées ont participé à des activités visant à développer leur autonomisation. Elles ont été informées sur les systèmes de crédit et d’épargne et sur les initiatives publiques visant à soutenir les entreprises dirigées par des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées. Elles ont également eu accès à des séances de formation sur les modalités de candidature et de gestion des subventions, et sur l’identification de plateformes de participation au niveau des comtés, du gouvernement et des écoles. Six activités de mobilisation ont été menées auprès des femmes handicapées afin de les encourager à rejoindre des groupes préexistants.
6. Des activités d’engagement masculin ont été mises en œuvre. Des chefs de file masculins ont été identifiés parmi les employés de l’administration locale, les membres de la communauté, les parents et les personnes s’occupant d’enfants handicapés afin d’encourager d’autres hommes et d’autres garçons à s’engager en tant que décideurs et médiateurs communautaires.
7. Les organisations ont travaillé avec les autorités à tous les niveaux afin de garantir l’inclusion des femmes et des filles dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Les femmes handicapées ont ainsi organisé des forums de dialogue avec les prestataires des secteurs de la santé et de la justice afin d’améliorer les services fournis.

### Qu’est-ce qui a changé ?

Les femmes handicapées n’ont plus peur de faire valoir leurs droits et de devenir actrices du changement. Les séances de sensibilisation et d’information sur les droits des personnes handicapées dispensées aux membres de la communauté ont permis de faire évoluer les attitudes et de lutter contre les idées préconçues. Les femmes handicapées sont mieux acceptées et jouent un rôle plus important au sein de leur communauté. Elles ont gagné en reconnaissance et peuvent désormais rechercher des plateformes de participation aux processus de planification gouvernementale, aux comités de comtés et de quartiers, ainsi qu’aux conseils de gestion des établissements scolaires.

### Réussites notables

* Les femmes handicapées militent pour l’accessibilité des infrastructures publiques, pour une meilleure représentation aux postes de décision et pour pouvoir signaler les actes de VSBG à la police et accéder aux services judiciaires.
* Au total, 36 personnes ont été formées en tant que pairs conseillers et 1 842 femmes handicapées et leur famille ont été informées sur les droits fondamentaux, les droits des femmes et la lutte contre les VSBG.
* Les activités de mobilisation ont permis à 579 femmes isolées présentant différents types de handicaps de rejoindre des groupes de femmes, notamment des OPH et des organisations de femmes.
* Des subventions ont été attribuées à 20 OPH dirigées par des femmes afin qu’elles mettent en œuvre des activités de plaidoyer et des activités sociales garantissant l’accès des femmes handicapées aux services. Plusieurs réseaux d’organisations de femmes handicapées ont vu le jour dans les comtés de Laikipia et Kakamega, renforçant la visibilité des droits des femmes handicapées.
* Deux forums de dialogue ont été organisés afin de développer l’accès à la justice pour les femmes handicapées. Des agents de santé et des travailleurs judiciaires ont participé à ces forums.
* 41 représentants des personnes handicapées élus aux assemblées locales ont également bénéficié d’une formation sur l’utilisation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en tant qu’outil de plaidoyer au niveau des comtés.

### Principaux facteurs de réussite

1. **L’organisation a collaboré avec différents partenaires**. Il est important de travailler avec des OPH ayant une bonne portée locale et de comprendre la dynamique culturelle locale pour communiquer efficacement auprès des femmes handicapées et des membres des communautés locales. Au niveau national, des liens ont été tissés avec les mouvements de défense des droits fondamentaux et des droits des femmes comme la Commission nationale des droits de l’homme du Kenya (KNHCR), la Commission nationale pour l’égalité de genre (NGEC), le Centre d’éducation et de sensibilisation aux droits (CREAW), la Coalition contre les violences faites aux femmes (COVAW) et Women’s Empowerment Link (WEL). Ces partenaires apportent une expertise technique cruciale en matière de droits fondamentaux, de droits des femmes et de lutte contre les VSBG. Cela signifie que les activités s’appuient sur des informations extrêmement précises, ce qui améliore leur fiabilité. À l’échelle régionale, le projet travaille avec la Fédération des personnes handicapées d’Afrique de l’Est, le Forum africain des personnes handicapées (ADF), l’Alliance africaine pour le handicap et International Disability Alliance (IDA) afin de bénéficier d’un soutien technique sur les questions liées au handicap, ainsi que d’informations sur les tendances émergentes du secteur. Aux niveaux régional et international, cette coopération contribue à accroître la visibilité des droits et des conditions de vie des personnes handicapées et des femmes handicapées.
2. Cette pratique s’appuie clairement sur une stratégie d’**engagement masculin**. Les séances de travail menées avec différentes OPH dirigées par des hommes contribuent à encourager la participation de ces derniers aux activités. Cela permet également d’atténuer la méfiance et les tensions au sein de la communauté à propos des objectifs de la pratique.

Cette pratique prouve que les efforts de collaboration sont un moyen efficace pour progresser vers la réalisation d’objectifs spécifiques. Dans ce cas, la coopération avec des organisations communautaires, locales et régionales permet de sensibiliser la population aux droits des femmes handicapées en s’appuyant sur le réseau d’influence de chaque organisation.

### Être transformatives avec UDPK

**LEADERSHIP DES FEMMES**

Autonomisation des femmes grâce aux institutions financières et à la participation au niveau local :

* Positionnement au sein de la communauté
* Confiance accrue
* Remise en cause des inégalités de genre